

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de la convocation : **27 février 2026**
 Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **20**
 Nombre de votants : **21 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Christelle SAUVAGET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°15.03.26

OBJET : BUDGETS COMMUNAUX 2026 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612-32, les résultats des budgets sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif après approbation du compte de gestion.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits validée par le comptable public. Cette procédure va concerner la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-32,

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 février 2026

Vu les états visés par le Comptable public annexés,

Considérant la présentation des résultats provisoires 2025 validés par le Comptable public,

M. le Maire présente ci-après les résultats provisoires 2025 validés par le Comptable public :

Budget Principal

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat antérieur reporté 2024	Résultat prévisionnel 2025
Fonctionnement	2 434 978,78€	3 222 413,40€	0€	787 434,62€
Investissement	1 701 673,09€	636 909,31€	1 951 406,74€	886 642,96€

Les restes à réaliser s'élèvent à 926 533,38€ (dépenses), il est donc proposé d'affecter les résultats prévisionnels 2025 comme suit :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 787 434,62€

Compte 001 – Solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement reporté : 886 642,96€

Budget Opérations Immobilières et Commerciales

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat reporté antérieur (2024)	Résultat prévisionnel 2025
Fonctionnement	270 740,97€	274 198,86€	42,70€	3 500,33€
Investissement	154 007,70€	244 115,50€	- 200 731,01€	- 110 623,21€

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 691,45€ (dépenses), il est donc proposé d'affecter les résultats prévisionnels 2025 comme suit :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 500,33€

Compte 001 – Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté : 110 623,21€

Budget Rue du Grand Moulin

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat reporté antérieur (2024)	Résultat prévisionnel 2025
Fonctionnement	42 788,40€	51 534,76€	+ 32,94€	8 779,30€
Investissement	22 739,06€	14 208,36€	- 4 534,89€	- 13 065,59€

Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget, il est donc proposé d'affecter les résultats prévisionnels 2025 comme suit :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 8 779,30€

Compte 001 – Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté : 13 065,59€

Budget ZAC La Caillonnaière

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat reporté antérieur (2024)	Résultat prévisionnel 2025
Fonctionnement	504 868,89€	579 703,59€	883 182,08€	958 016,78€
Investissement	366 255,48€	88 737,84€	- 88 737,84€	- 366 255,48€

Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget, il est donc proposé d'affecter les résultats prévisionnels 2025 comme suit :

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 958 016,78€

Compte 001 – Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté : 366 255,48€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **CONSTATE ET REPREND** par anticipation les résultats de l'exercice 2025 (budgets principal et annexes) aux budgets 2026 principal et annexes.
- **AFFECTE** les résultats 2025 aux budgets 2026 comme ci-dessus présentés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Fait à ROCHESEVIERE, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance

Christelle SAUVAGE



Le Maire

Bernard DABRETEAU

